



# ÉTAT DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'UNE ENTREPRISE DE PÊCHE

Pour savoir comment remplir ce formulaire, consultez le guide *Revenus de pêche*.

<b>Identification</b>							Votre numéro d'assurance sociale														
Votre nom																					
Exercice du :		Année		Mois		Jour		au :		Année		Mois		Jour		2002 était-elle votre dernière année d'exploitation?		<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non	
Nom du bateau										Espèce principale											
N° de permis du bateau commercial de pêche										Code d'activité économique (voir le chapitre 2 du guide <i>Revenus de pêche</i> )											
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui a rempli ce formulaire										Numéro d'identification du déclarant de la société de personnes											
										Numéro d'inscription de l'abri fiscal											
Numéro d'entreprise										Votre quote-part de la société de personnes											
										%											

<b>Revenus</b>		
Vente de poissons		
Autres produits marins		
Subventions, crédits et dégrèvements		
Subsides		
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche		
Autres revenus		
Pêcheur à la part : nom du bateau et du capitaine		
<b>Revenu brut</b> (inscrivez ce montant à la ligne 170 de votre déclaration de revenus)		<b>8299</b>
<b>Dépenses (inscrivez la partie « affaires » seulement)</b>		
Appâts, glace, sel	<b>9138</b>	
Parts des membres de l'équipage	<b>9062</b>	
Carburant et huile (sauf pour véhicule à moteur)	<b>9224</b>	
Matériel de pêche	<b>9136</b>	
Assurances	<b>8690</b>	
Intérêts	<b>8710</b>	
Nourriture	<b>8523</b>	
Permis	<b>8760</b>	
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) – Voir tableau à la page 4	<b>9281</b>	
Frais de bureau	<b>8810</b>	
Filets et pièges	<b>9137</b>	
Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels	<b>8860</b>	
Salaires, traitements et avantages (y compris les cotisations de l'employeur)	<b>9060</b>	
Réparations – Bateau de pêche		
– Moteur		
– Matériel électrique		
<b>Total des trois lignes ci-dessus</b>		
<b>Moins</b> – Recouvrements d'assurances		
Votre coût	<b>8963</b>	
Autres dépenses		
<b>Total partiel</b>		<b>9270</b>
Déduction pour amortissement (selon la section A, à la page 2)	<b>9936</b>	
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles	<b>9935</b>	
<b>Dépenses totales</b> (total des trois lignes ci-dessus)	<b>9368</b>	
<b>Revenu net (perte nette) avant rajustements</b> (ligne a moins ligne b)		<b>9369</b>
Votre quote-part du montant de la ligne 9369		
<b>Moins</b> – Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes selon le tableau à la page 2		<b>9943</b>
<b>Votre revenu net (perte nette) après rajustements</b> (ligne c moins ligne d)		
<b>Moins</b> – Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (selon le tableau à la page 2)		<b>9945</b>
<b>Votre revenu net (perte nette)</b> ligne e moins ligne 9945 (à inscrire à la ligne 143 de votre déclaration de revenus)		<b>9946</b>

### Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

_____	_____
_____	_____
_____	_____
<b>Total (inscrivez ce montant à la ligne d, à la page 1)</b>	_____

### Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage	_____	_____
Électricité	_____	_____
Assurances	_____	_____
Entretien	_____	_____
Intérêt hypothécaire	_____	_____
Impôts fonciers	_____	_____
Autres dépenses	_____	_____
<b>Total partiel</b>	_____	_____
<b>Moins</b> – Partie personnelle	_____	_____
<b>Total partiel</b>	_____	_____
<b>Plus</b> – Déduction pour amortissement (partie « affaires » seulement)	_____	_____
– Montant reporté des années passées	_____	_____
<b>Total partiel</b>	_____	1
<b>Moins</b> – Revenu net (perte nette) après rajustements selon la ligne e de la page 1 (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	2
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponible pour l'année suivante (ligne 1 moins ligne 2) – si négatif, inscrivez « 0 »	_____	_____
<b>Déduction admissible</b> (le moins élevé des montants 1 ou 2 ci-dessus) – inscrivez ce montant à la ligne 9945 à la page 1	_____	_____

### Détail du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	_____	<b>9931</b>	_____
Retraits de l'entreprise en 2002	_____	<b>9932</b>	_____
Apports de capital à l'entreprise en 2002	_____	<b>9933</b>	_____

### Section A – Calcul de la déduction pour amortissement

Biens de la partie XI (acquis après 1971)									
1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (voir les sections B et C à la page 3)	4 Produit des dispositions de l'année (voir les sections D et E à la page 3)	5 * FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année. 1/2 x (col. 3 moins col. 4) Si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	8 Taux %	9 DPA de l'année (col. 7 x col. 8 ou un montant rajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

**Total de la DPA sur les biens de la partie XI (inscrivez à la ligne 9936, à la page 1, la partie « affaires » de ce montant moins la DPA sur l'utilisation commerciale de la résidence \*\*)** ▶ i

\* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne « Autres revenus », à la page 1. S'il y a un montant positif dans cette colonne, mais qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9270, « Autres dépenses », à la page 1. Notez toutefois qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard de biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide *Revenus de pêche*.

\*\* Utilisation commerciale de la résidence - Voir la rubrique « Règles spéciales » au chapitre 3 du guide *Revenus de pêche*.

Biens de la partie XVII (acquis avant 1972)							
1 Année d'acquisition	2 Genre de bien	3 Mois de la disposition	4 Coût (usage commercial)	5 Taux %	6 Déduction pour l'année	7 Déduction totale pour cette année et les années passées	

**Total de la DPA sur les biens de la partie XVII** ▶ ii

Inscrivez le total des lignes i et ii à la ligne 9936, à la page 1.

**Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année**

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

**Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année**
**Total des acquisitions d'équipement durant l'année** 9925

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

**Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année**
**Total des acquisitions d'immeubles durant l'année** 9927

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

 Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide *Revenus de pêche* pour en savoir plus sur le produit de disposition.

**Total des dispositions d'équipement durant l'année** 9926

**Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année**

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

 Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide *Revenus de pêche* pour en savoir plus sur le produit de disposition.

**Total des dispositions d'immeubles durant l'année** 9928

**Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année**

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard d'un terrain.

**Renseignements sur les autres associés**

Nom et adresse	Part du revenu net (perte nette)	\$	Quote-part	%
Nom et adresse	Part du revenu net (perte nette)	\$	Quote-part	%
Nom et adresse	Part du revenu net (perte nette)	\$	Quote-part	%
Nom et adresse	Part du revenu net (perte nette)	\$	Quote-part	%

### Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'entreprise	_____	_____	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	_____	_____	2
Carburant et huile	_____	_____	3
Intérêts (voir tableau B ci-dessous)	_____	_____	4
Assurance	_____	_____	5
Droits d'immatriculation et permis	_____	_____	6
Entretien et réparation	_____	_____	7
Frais de location (voir tableau C ci-dessous)	_____	_____	8
Autres dépenses (précisez)	_____	_____	9
	_____	_____	10
<b>Total des dépenses relatives aux véhicules à moteur – Total des lignes 3 à 10</b>	_____	_____	11
Partie « affaires »	$\left( \frac{\text{ligne 1}}{\text{ligne 2}} \right)$	X ligne 11	= _____ \$ 12

**Dépenses relatives aux véhicules à moteur admissibles** – Inscrivez le montant de la ligne 12 à la ligne 9281 à la page 1

**Remarque :** Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur à la section A, à la page 2.

### Tableau B – Intérêts admissibles pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	_____	_____	A
_____ \$* × le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	_____	_____	B
<b>Frais d'intérêt admissibles : le moins élevé de A ou B</b> (Inscrivez ce montant à la ligne 4 du tableau A)	_____	_____	\$

- \* Pour les voitures de tourisme achetées : • du 1<sup>er</sup> septembre 1989 au 31 décembre 1996 et en 2001 et 2002, inscrivez **10 \$**  
• de 1997 à 2000, inscrivez **8,33 \$**

### Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2002 pour le véhicule	_____	_____	1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2002 pour le véhicule	_____	_____	2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2002 et avant 2002	_____	_____	3
Prix de détail suggéré par le fabricant	_____	_____	4
Le montant le plus élevé de la ligne 4 ou [35 294 \$ * + (TPS et TVP ou TVH sur 35 294 \$)]	_____	_____	5
_____ \$ × 85 % =	_____	_____	5
$\frac{[(800 \$ * + \text{TPS et TVP ou TVH sur } 800 \$) \times \text{ligne 3}]}{30}$ ▶ _____ – ligne 2 :	_____	_____	6
$\frac{[(30\,000 \$ * + \text{TPS et TVP ou TVH sur } 30\,000 \$) \times \text{ligne 1}]}{\text{ligne 5}}$ =	_____	_____	7
<b>Frais de location admissibles : le moins élevé des montants des ligne 6 ou 7</b>	_____	_____	\$

(Inscrivez ce montant à la ligne 8 du tableau A ci-dessus)

\* Si le contrat de location a été conclu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002, faites les changements suivants au tableau :

	Après 1990 mais avant 1997	1997	1998 1999	2000	2001 Utilisez les mêmes montants
• ligne 5, remplacez 35 294 \$ par :	28 235 \$	29 412 \$	30 588 \$	31 765 \$	35 294 \$
• ligne 6, remplacez 800 \$ par :	650	550	650	700	800
• ligne 7, remplacez 30 000 \$ par :	24 000	25 000	26 000	27 000	30 000